



**COMMISSION SCOLAIRE  
DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP**

**MÉMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE  
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP**

**LORS DE L'AUDITION PUBLIQUE DE LA  
COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU  
QUÉBEC**

**TENUE**

**À RIVIÈRE-DU-LOUP, LE 3 JUIN 2008**

Monsieur le Directeur général,

Messieurs les commissaires,

Permettez-moi, d'entrée de jeu, de vous exprimer ma surprise, je dirais même le malaise que j'éprouve à vous rencontrer ce soir à Rivière-du-Loup, plutôt que dans une des municipalités du Kamouraska, ce qui à mon avis aurait été plus respectueux des milieux directement touchés par la modification que vous proposez.

Je suis ce soir le porte-parole de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup, mais je prendrai la parole également au nom des autres commissaires de la Commission scolaire et des quelque 43 000 personnes qui constituent nos électeurs sur le territoire de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Je me permettrai de faire un parallèle entre le processus de consultation que mène la Commission de la représentation électorale et la consultation qu'a menée tout récemment la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne. Dans les deux cas on menait ces consultations parce qu'on se disait préoccupé par la démocratie:

Dans le mémoire que la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a déposé à Madame la ministre de l'Éducation en janvier 2008, nous nous prononcions déjà contre le principe du découpage des circonscriptions électorales basé sur le principe du nombre d'électeurs et je cite :

*«...nous croyons que le découpage des circonscriptions électorales sur la base du nombre d'électeurs, qui a été introduit dans la Loi sur les élections scolaires, a contribué à la diminution du taux de participation à l'élection scolaire. En effet, ce mode de découpage s'est traduit dans bien des cas par des circonscriptions électorales qui n'avaient plus de lien avec le sentiment d'appartenance des milieux, qu'il s'agisse de villages ou de quartiers. De revenir à un découpage électoral davantage basé sur des lieux de convergence naturelle pourrait contribuer à la démocratie scolaire. »*

Ces arguments sont tout aussi pertinents lorsqu'il s'agit de préserver le sentiment d'appartenance des gens d'une région à une structure qu'on appelle une « circonscription électorale ».

La modification que vous désirez apporter aurait un grand impact pour notre commission scolaire, tant au niveau de nos relations avec nos partenaires que dans son vécu quotidien. Imaginez un peu le vécu d'une commission scolaire qui se retrouverait tout à coup à cheval sur deux régions administratives, avec deux Directions régionales du ministère de l'Éducation, deux Agences de santé et des services sociaux avec des visions différentes de ce que doit être le partenariat avec le monde de l'éducation. Une telle perspective est proprement inacceptable et je dirais même que si cela prenait effet, cela deviendrait invivable. Quelle perte de productivité pour les intervenants du monde de l'éducation qui devront faire le travail en double. Quelle perte d'énergie pour un réseau qui est déjà trop souvent essoufflé face aux changements importants qui surviennent. Le sentiment d'appartenance est un levier important quand on parle de développement social, culturel et économique de sa région.

Oui, notre région est en forte décroissance démographique;

Oui nous éprouvons des difficultés à retenir nos jeunes;

Oui nous avons des difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins de nos écoles, de nos organismes de santé et de nos entreprises.

Mais j'oserais dire que c'est lorsque tous ces facteurs se trouvent réunis, que nous avons besoin plus que jamais de conserver intactes nos structures, de miser sur les maillages qui se sont tissés au fil du temps avec nos partenaires, de préserver nos lieux de concertation.

Avant d'être vice-président de commission scolaire, je suis d'abord un père de famille. Toute ma vie, j'ai tenté d'offrir à mes enfants **la stabilité**, cet élément essentiel à la construction d'êtres humains responsables. La stabilité est une valeur que j'ai également développée dans ma vie professionnelle. Je vous dirais Messieurs que la stabilité est un élément tout aussi important quand il s'agit de construire une région.

La circonscription de Kamouraska-Témiscouata a connu au fil des années de nombreuses modifications :

- ✓ elle a été créée en 1972,
- ✓ elle a été modifiée en 1980;
- ✓ elle a été modifiée de nouveau en 1985;
- ✓ par une chance extraordinaire, elle a été épargnée en 1988;
- ✓ et modifiée une dernière fois en 1992;
- ✓ elle a été épargnée de nouveau en 2001.

Je dois reconnaître que la Commission de la représentation électorale est très active, mais on ne vous en demandait pas autant. Il semble qu'il n'y a qu'une chose qui ne change pas, c'est le changement.

Vous vous dites préoccupés Messieurs par la démocratie québécoise. Selon vous M. Blanchet « cette nouvelle carte électorale serait plus équitable et correspondrait beaucoup mieux à ce qu'est devenu le Québec ».

Je ne vous apprend rien en disant que le Québec a plusieurs visages. Il a celui des grands centres, en forte croissance démographique et celui du reste du Québec qui vit le phénomène contraire. Est-ce vraiment servir la démocratie que de donner encore plus de pouvoir à des régions qui en ont déjà tellement.

Est-ce vraiment servir la démocratie que de faire en sorte que les régions comme la nôtre perdent peu à peu leur pouvoir d'influencer les décisions de leur gouvernement, en diminuant le nombre de députés qui les représentent.

Dans les grands débats politiques que devra faire le Québec au cours des prochaines décennies, il n'y aura personne des grands centres qui se lèvera pour défendre nos régions pour la simple raison qu'ils ne connaissent pas notre réalité.

J'aimerais beaucoup Messieurs que vous preniez en compte ces réflexions lorsque viendra le temps de rédiger votre second rapport. Que vous vous rappelerez que la démocratie tient à beaucoup plus qu'une simple formule mathématique.

Je vous remercie de votre attention.

Gilles Gosselin, vice-président  
Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup

